



Vaccin inactivé contre la grippe Inactivated Influenza (Flu) Vaccine

Qu'est-ce que le vaccin inactivé contre la grippe?

Le vaccin inactivé contre la grippe est constitué de virus grippaux ou de parties de virus. Il protège contre l'infection par les virus de la grippe et est administré par injection. Le vaccin ne protège pas contre d'autres virus qui provoquent des rhumes ou la gastroentérite (vomissements et diarrhée). Plusieurs vaccins contre l'influenza sont offerts en Colombie-Britannique, y compris des vaccins antigrippaux vivants atténués qui sont administrés sous forme de vaporisateur nasal. Pour plus de renseignements, consultez [HealthLinkBC File n°12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#). Ces vaccins sont tous approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins antigrippaux se donnent habituellement en octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour savoir quand les vaccins sont offerts.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Pour la saison de la grippe de 2022-2023, le vaccin contre la grippe est disponible gratuitement pour toutes les personnes âgées de 6 mois et plus. Le vaccin contre la grippe est particulièrement recommandé pour les personnes risquant de tomber gravement malades si elles contractent la grippe et celles qui sont en mesure de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé.

Les personnes risquant de tomber gravement malades si elles contractent la grippe sont :

- Les enfants de 6 mois à 4 ans inclusivement
- Les personnes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse au moment de la saison de la grippe
- Les personnes de 65 ans et plus
- Les résidents d'établissements de soins de santé, d'aide à la vie autonome ou d'autres établissements résidentiels, peu importe leur âge
- Les Autochtones
- Les enfants et les adolescents qui doivent prendre de l'aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux
- Les enfants et les adultes atteints de certaines maladies dont :
 - Les troubles cardiorespiratoires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique
 - Les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer, l'anémie ou un système immunitaire affaibli
 - Les troubles de santé causant des difficultés respiratoires, de la déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves ou de la moelle épinière, ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires

- Les enfants atteints d'obésité morbide

Les personnes susceptibles de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé dont :

- Les personnes ayant des contacts familiaux avec des personnes à risque élevé, y compris les enfants
- Les personnes ayant des contacts familiaux avec des enfants de moins de 5 ans, leurs fournisseurs de soins et les employés de leur garderie;
- Les médecins, les infirmières et les autres personnes travaillant dans des établissements de soins de santé, dont des établissements de soins de longue durée, et qui sont en contact avec les patients
- Les visiteurs de centres de soins
- Les détenus d'un établissement provincial correctionnel
- Les personnes qui fournissent des soins ou des services à des personnes à risque élevé dans un contexte d'éclosion potentielle, comme les navires de croisière

Les autres groupes pour lesquels le vaccin est spécifiquement recommandé comprennent :

- Les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels, notamment les policiers, les pompiers et les ambulanciers ainsi que les travailleurs des services correctionnels
- Les personnes qui travaillent avec de la volaille vivante

Comment ce vaccin est-il administré?

Le vaccin est habituellement administré par injection, en une seule dose. Les enfants de moins de 9 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses. La deuxième dose est importante, car elle permet d'accroître le niveau de protection. Elle doit être administrée 4 semaines après la première dose.

Quels sont les avantages de ce vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre la grippe, une infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Les réactions les plus courantes au vaccin peuvent inclure la douleur, la rougeur et le gonflement du bras au point d'injection. Voici d'autres symptômes pouvant durer d'un à deux jours :

- Fièvre
- Maux de tête
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Fatigue
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Frissons

Les bébés et les jeunes enfants peuvent être irritables, somnolents ou montrer une perte d'appétit. Moins d'une personne sur 20 sera atteinte du syndrome oculo-respiratoire (SOR). Les symptômes du SOR comprennent la rougeur des yeux, de la toux ou un mal de gorge accompagné ou non d'une voix rauque.

Le vaccin inactivé contre la grippe ne peut pas vous donner la grippe parce qu'il contient des virus morts ou des parties du virus qui ne peuvent pas causer d'infection.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye,

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou la douleur. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cette réaction se produit, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il se produit plus souvent après une infection. Dans de rares cas, il peut également se manifester après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ une personne vaccinée sur un million.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin inactivé contre la grippe?

Consultez votre fournisseur de soins de santé si :

- Vous avez déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à l'une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner)
- Vous avez été atteint d'un syndrome oculo-respiratoire grave après avoir reçu un vaccin contre la grippe
- Vous avez été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les 8 semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée
- Vous recevez un inhibiteur du point de contrôle pour le traitement du cancer, ce qui peut influencer le moment où vous devriez recevoir le vaccin.

Les enfants de moins de six mois ne devraient pas recevoir le vaccin antigrippal parce que son efficacité n'a pas été démontrée à cet âge.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection des voies respiratoires causée par le virus de l'influenza. Les personnes atteintes courent le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés. Le virus peut également se propager lorsque vous touchez de minuscules gouttelettes provenant de la toux ou d'un éternuement sur une autre personne ou sur un objet, puis si vous touchez les yeux, la bouche ou le nez avant de vous laver les mains.

Qu'est-ce que la politique de prévention de la grippe?

La Colombie-Britannique a mis en place une politique de prévention de la grippe pour protéger les personnes qui courent un risque élevé. Les travailleurs des soins de santé doivent se faire vacciner ou porter un masque lorsqu'ils sont en contact avec des patients pendant la saison de la grippe. Les étudiants et les bénévoles qui travaillent dans des établissements de soins, ainsi que les visiteurs de ces établissements, devraient également porter un masque s'ils n'ont pas reçu le vaccin.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les aînés devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)
- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#)

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à <https://immunizebc.ca>.



Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.